



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/643

S/19195

12 octobre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Point 39 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN ORIENT

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 12 octobre 1987, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et me référant aux lettres que nous vous avons adressées concernant la poursuite par Israël de ses raids aériens criminels contre les villes et villages libanais, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit :

Le 10 octobre 1987, une escadrille composée de quatre avions de combat israéliens a effectué un raid aérien sur la localité de Yanta et ses banlieues (région de Béqaa), situées à une quarantaine de kilomètres des frontières internationales libano-israéliennes, tirant plus d'une vingtaine de roquettes qui, selon un bilan provisoire, ont fait de nombreuses victimes ainsi que d'importants dégâts matériels.

Depuis le début de l'année, Israël a effectué 23 raids aériens contre le territoire libanais, le dernier en date étant le pilonnage barbare du camp d'Aïnel Hiloué qui a fait plus d'une cinquantaine de tués et d'une centaine de blessés.

Le Gouvernement libanais condamne vigoureusement cette nouvelle agression israélienne et lance une nouvelle mise en garde quant aux conséquences qui pourraient découler des violations continues par Israël de l'espace aérien libanais et du pilonnage aveugle des villes et villages libanais. Il demande également au Conseil de sécurité des Nations Unies de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour amener Israël à se conformer aux résolutions du Conseil, aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux instruments juridiques internationaux.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Rachid FAKHOURY